



MAIRIE
AUVILLARS SUR SAONE
21250

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 04 septembre 2014

convocation du 28.08.2014

affichage du 28.08..2014

Le 04 septembre 2014 à 19 h 00, le Conseil Municipal, convoqué le 28 août 2014 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en séance publique, sous la Présidence de Marc JAUDAUX, Maire.

Etai^{ent} présents les conseillers municipaux suivants : M.AUBERT Benoît, Mme ADENOT Florence, M. CAIRE Dominique, M. DERUELLE Thibaut, M. GARREAU Denis, M. JAUDAUX Marc (pouvoir de Mr MASSON Jean-Paul), Mme LONJARET Jocelyne, M. TREPOST Hervé,

Etait absents excusés : Mme FOLLEA Valérie, Mme POLO Isabelle, M. MASSON Jean-Paul (pouvoir à Mr JAUDAUX Marc)

Demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire pour les travaux rue du Tertre

Mr le Maire indique que Mr PATRIAT est venu le rencontrer et lui a proposé de solliciter une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire pour les travaux de voirie rue du Tertre. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire pour les travaux rue du Tertre.

Travaux de voirie rue du Tertre - choix du maître d'oeuvre

Mr le Maire rappelle que la commune a décidé d'engager en 2014 les travaux de voirie de la rue du Tertre.

Afin de choisir un cabinet pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux, trois devis ont été demandés.

	plan topo	Maîtrise d'œuvre	frais dossier	H.T.
Berthet Liogier Caulfuty	900,00 €	4 740,00 €	- €	5 640,00 €
Claude BONNET	990,00 €	4 740,00 €	83,00 €	5 813,00 €
Cabinet Merlin	750,00 €	5 150,00 €	- €	5 900,00 €

Après avoir pris étudié les trois devis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir le cabinet Merlin qui bien que n'étant pas le moins disant, présente le dossier le plus étoffé et de nombreuses références pour des missions équivalentes et d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Décision modificative au budget primitif 2014

Mr le Maire fait part du courrier de la Direction Générale des Finances Publiques l'informant que suite aux dégrèvements accordés à deux redevables en matière de taxe d'urbanisme, la commune doit rembourser au trésor la somme de 1 152 €.

Or au budget primitif 2014 n'avait été portée qu'une somme de 1 000 € au C 673.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prendre la décision modificative suivante :

Dépenses

C 60632 : -200 €

C 673 : + 200 €

Fonctionnement

Recettes

Renouvellement du bail de location des parcelles ZH 116 117 118 120 121 122 123

Mr le Maire rappelle que Mr REYGNER Jérémy domicilié à Dijon loue à la commune les parcelles ZH 116, 117, 118, 120, 121, 122 et 123 d'une surface totale de 40 ares et 04 centiares.

Le bail est établi pour une année. Le montant annuel de la location se monte à 60 €.

Par courrier en date du 13 juillet 2014, Mr REYGNER a sollicité le renouvellement de ce bail pour l'année à venir.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler le bail de location de Mr REYGNER aux mêmes conditions que précédemment et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Travaux de dissimulation des réseaux 2014

Mr le Maire rappelle que la commune fait réaliser cette année le renforcement du Poste Grapin, dans le cadre de ces travaux vont être réalisés 300 ml d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques des rues Balandière, rue du Creux bâton, chemin de la forêt, RD 996.

Le SICECO a retenu ce dossier pour l'année 2014 et a transmis un plan de financement à valider.

Le coût global de l'opération pour la prochaine programmation est évaluée à

Travaux électriques : 76 678 € H.T.

Travaux d'éclairage public : 2 680 € H.T

Travaux téléphoniques : 3 942 € H.T.

Après déduction des différentes subventions, les montants restants à charge de la commune sont :

Travaux électriques : 0 €

Travaux d'éclairage public : 1 072 € H.T.

Travaux téléphoniques : 3 154 € H.T.

Soit un montant indicatif arrondi à 5 000 € H.T.

Monsieur le Maire précise que les coûts indiqués dans le plan de financement sont des estimations calculées en fonction d'un coût forfaitaire à la date du 04 septembre 2014.

Ces coûts sommaires pourront être revus après réception des études puis des devis de travaux. Le cas échéant, le SICECO enverra à nouveau un décompte sur devis pour acceptation.

Il rappelle également que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- accepte le plan de financement proposé par le SICECO et autorise le Maire à le signer
- prendra financièrement en charge les dépenses non couvertes par les différentes subventions pour un montant total indicatif de 5000 € ,
- prend acte que ces montants pourront être revus après réception des devis de travaux des entreprises. Si les coûts incombant à la commune sont supérieurs à ceux indiqués dans le plan de financement initial, un décompte sur devis sera présenté à la prochaine réunion du Conseil Municipal pour acceptation.
- Accepte de financer par fonds de concours la contribution au SICECO
- Valide les étapes successives du dossier.

Demande d'entretien du chemin de la Prairie

Mr le Maire donne lecture des courriers des membres de l'Association Foncière d'Auvillars sur Saône demandant à ce que le chemin de la prairie soit remis en état.

Le Maire s'est rendu sur place avec l'entreprise PENNEQUIN afin de voir ce qu'il convenait de faire, d'après l'entreprise, il faut, pour cette année, ramener du cailloux pour combler les trous existant avant l'hiver, puis au printemps prochain refaire les 800 ml de chemin (scarification, réglage compactage du fond de forme et apport de 5 semi de grave) le devis pour ces travaux se monte à 5 820 € H.T.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de faire livrer du cailloux et de procéder au rebouchage des trous avant l'hiver, et de prévoir au budget primitif 2015 la remise en état du chemin.

Bilan du 14 juillet 2014

97 adultes et 23 enfants ont pris part au repas du 14 juillet.

Le coût du repas s'élève à 7.54 € par personne soit 904.59 € au total.

La cérémonie du 14 juillet est revenue à 163.20 € pour la gerbe et le vin d'honneur

Le feu d'artifice et les lampions représentent un coût de 862 €

Coût total du 14 juillet : 1929.79 €, ce qui est stable par rapport aux années précédentes.

Demande de stationnement du bus vers le Château d'eau

Le Maire rappelle qu'un chauffeur de bus scolaire domicilié à Broin à stationner son bus vers le château d'eau à la sortie du village durant quelques mois. Il sollicite le renouvellement de cette autorisation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne plus autoriser le bus à stationner vers le château d'eau en raison des nuisances que cela génère pour les riverains.

Demande de travaux au logement communal rue Creux bâton

Mr le Maire indique qu'il s'est rendu au logement communal de l'ancienne école, la porte d'entrée est dans un état déplorable et il conviendrait de la remplacer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter un devis à l'entreprise DUMONT et BERT et à commander les travaux avant l'hiver.

Questions diverses

- Peinture routière :

Mr le Maire indique qu'il a commandé de la peinture routière jaune et blanche, il sollicite l'aide de quelques conseillers pour refaire les peintures des abri-bus, passages piétons et autres marquages fin de semaine prochaine.

- Litige JUFFARD/LACROIX/ Commune :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'égavage et de débroussaillage de la parcelle jouxtant la propriété de Mr JUFFARD ont été réalisés. L'exutoire de la fosse septique a été modifié. Mr JUFFARD a adressé un courrier cette semaine pour indiquer qu'il était satisfait que les travaux aient été réalisés, il souhaiterait néanmoins savoir exactement comment l'exutoire a été modifié.

Mr le Maire donne lecture du courrier de la Sous Préfecture à Mr JUFFARD dans le cadre du litige qui l'oppose à Mr LACROIX et à la Commune, la Sous-préfecture ne relève aucune illégalité dans les travaux réalisés par l'entreprise COLAS pour le compte de Mr LACROIX.

- Félicitations :

Mr le Maire donne lecture du faire-part de Mme ADENOT pour la naissance de Clément, né le 06 août dernier.

La séance est levée à 20 h 00

Marc JAUDAUX	Jocelyne LONJARET	Hervé TREPOST	Florence ADENOT
Benoît AUBERT	Dominique CAIRE	Thibaut DERUELLE	Denis GARREAU